

DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 076-217602556-20260713-2026491AR-AI

SLOW

N°2026/491/AR/5.5

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE GENERALE AU PREMIER ADJOINT DURANT L'ABSENCE DE M. LE MAIRE

Le Maire de la Commune de EU,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-23 permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, de subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,
- la délibération n° 2026/059/DEL/5.1 du 20 mars 2026 portant élection du Maire,
- la délibération n° 2026/060/DEL/5.1 du 20 mars 2026 portant détermination de huit postes d'adjoints au Maire,
- la délibération n°2026/061/DEL/5.1 du 20 mars 2026 portant élection des adjoints,
- la délibération n°2026/159/AR/5.5 du 8 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à M. Hervé ADAM, premier adjoint au Maire,
- Le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,
- la délibération n°2026/070/DEL/5.1 du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'absence dans la commune de **M. Robin DEVOGELAERE, Maire, 16 au 25 juillet inclus et du 14 au 29 août inclus** et qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale, de donner délégation de signature générale à **M. Hervé ADAM, premier adjoint** durant ces périodes,

ARRETE :

Article 1^{er}

En raison de l'absence de **M. Robin DEVOGELAERE, le Maire**, durant les périodes du **16 au 25 juillet inclus et du 14 au 29 août inclus**, délégation de signature générale est donnée à **M. Hervé ADAM, premier adjoint**.

La présente délégation de signature est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire devra rendre compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Lorsque la délégation entraîne une signature, cette dernière sera précédée de la mention « Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint ».

.../...

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à la préfecture.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le treize juillet deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Maire de la Ville d'Eu

Notifié le ...13 juillet 2026...
M. Hervé ADAM



A handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Hervé ADAM, the notified party.

